
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

**La Municipalité de Piedmont a adopté le Règlement #943-01-26
modifiant le Règlement #943-25 relatif à la tarification des
services municipaux pour l'année 2026**

Ledit règlement a été approuvé comme suit :

Avis de motion	7 avril 2026
Dépôt	7 avril 2026
Adoption	4 mai 2026
Entrée en vigueur	5 mai 2026

Le présent règlement est présentement disponible à l'hôtel de ville et quiconque est intéressé, peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

DONNÉ À PIEDMONT, CE 5^e JOUR DU MOIS DE MAI 2026.



Carl De Montigny
Directeur général et greffier-trésorier adjoint